

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 FEVRIER 2019

Convocation du : 1er février 2019

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni en session ordinaire, le huit février deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD Christophe - CHARLES Alain - POULET Patrick - BOULAY Olivier - BEJON Cyril -

Mmes BIZOT Eliane -BIZOT Marie-Claire

Absents excusés : Mme BLOC Aurélie a donné pouvoir à Mme M-C BIZOT,
Mme ROQUAIN Colette a donné pouvoir à M CHARLES, M GRASTEAU Daniel

M BEJON Cyril a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil en date du 16 novembre 2018.

Monsieur BOULAY signale qu'il n'a pas uniquement fait part du lieudit « Mesnault », mais qu'il avait demandé pourquoi il n'y avait plus qu'un seul point de collecte sur toute la commune, contrairement à d'autres communes voisines.

Le compte rendu de la réunion du seize novembre deux mil dix-huit est accepté et signé par le conseil municipal.

Etude du PLUI

Monsieur le Maire présente le projet du règlement du PLUI, le conseil municipal le consulte et débat sur certains points afin que Monsieur le Maire puisse apporter ces précisions lors de la prochaine réunion à la CDC.

Travaux du cimetière

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres rédigé par le cabinet BAIE suite au lancement de l'appel d'offres pour les travaux du cimetière.

Suivant le rapport d'analyses des offres, les entreprises suivantes ont obtenu la notation définitive comme suit :

COLAS Centre Ouest:	85.42
PIGEON TP	: 92.50
TOFFOLUTI	: 89.30
DASSE	: 93.00
MARCHAND	: 66.21

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DASSE pour le montant de 55 817.00 H.T soit 66 757.13 TTC et prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2019 à l'opération 24.

Budget assainissement : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de la part de Monsieur BRILHAULT, un état des présentations et admissions en non-valeur concernant Mme DIEU Dominique pour un montant de 29.04 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette somme. Les crédits sont prévus à l'article 6542 au budget de l'assainissement.

Orientation budgétaire : investissements

Monsieur le Maire présente les prévisions des dépenses d'investissement pour l'année 2019 :

- L'aménagement du cimetière
- Les travaux de la toiture de la mairie sont en cours
- L'aménagement de l'étang
- Salle polyvalente : Aménagement des sanitaires
- Poteaux incendie (demande de subvention pour les 2 poteaux prévus en 2017)
- Plaques de numéros pour les maisons dans les hameaux
- L'aménagement du bourg : Aménagement de la place des conteneurs poubelles en cours
- Réflexion pour la toiture du commerce
- Enfouissement des réseaux au lieudit « Les déserts »
- Atelier communal : création d'une piste de lavage

Poteaux incendie

L'entreprise DASSÉ a fourni un devis dont le montant s'élève à 5 009.00 euros HT soit 6 010.80 TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise DASSÉ et prévoit d'inscrire cette dépense au budget 2019, opération 44.

Subvention DETR pour poteaux incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR à hauteur de 30% pourrait être demandée pour les 2 poteaux incendie prévus depuis plusieurs années.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Aménagement de l'aire des poubelles : annulation et remplacement de la partie « terrassement » de la délibération du 05 octobre 2018

Terrassement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au niveau de l'emplacement prévu pour les conteneurs il y a un problème d'évacuation d'eau. Il convient donc de prévoir des travaux supplémentaires pour créer un réseau pluvial sur la place de l'étang afin d'évacuer l'eau.

L'entreprise MARCHAND a présenté un devis avec la totalité des travaux dont le montant s'élève à 10 254.46 euros HT soit 12 305.35 TTC %.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MARCHAND, d'annuler la partie « terrassement » de la délibération du 05 octobre 2018.

Cette dépense est prévue à l'opération 46 du budget.

Subvention DETR pour l'aménagement de l'aire des poubelles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR à hauteur de 50% pourrait être demandée pour l'aménagement de l'aire des poubelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

Orne-Métropole (division INGENIERIE 61) : convention de mission pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Orne-Métropole propose l'adhésion du service d'instruction des dossiers d'urbanisme par l'intermédiaire du Pays du Perche Ornaïs car dans un avenir plus ou moins proche la DDT n'instruira plus ces dossiers.
Ce service est gratuit, beaucoup de communes environnantes y adhèrent déjà.

Il en résulte que :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 novembre 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence technique départementale « Orne-métropole » ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence départementale en date du 1^{er} décembre 2014 approuvant les tarifs et missions, modifiés par délibérations du 14 septembre 2015 et du 13 juin 2016 ;

Vu la convention de partenariat entre Orne-Métropole et le Pays du Perche ornaïs en date du 14 décembre 2018 confiant la prestation d'instruction au service instructeur du Pays de Perche sur ce territoire ;

Considérant :

- que la commune peut solliciter l'Agence départementale « Orne-métropole » en tant que membre de l'Agence,
- que l'Agence départementale propose à ses adhérents une mission d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme, délivrée gratuitement,
- que l'Agence départementale s'appuie sur le service instructeur existant du Pays du Perche ornaïs pour assurer cette instruction dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 14 décembre 2018 entre les deux structures,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de mission d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'Agence départementale « Orne-métropole »

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Tarif des cartes de pêche

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de revoir le tarif des cartes « à l'année ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de vente des cartes de pêche à l'étang communal, à compter de ce jour comme suit :

- Carte à la journée : 7.00 euros
- Carte à l'année : 55.00 euros

Questions diverses

Terrain « les déserts »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la famille de Monsieur FRETARD propose de donner à la commune un terrain situé au lieudit « les déserts ». Cet objet demande réflexion et reste à l'étude.

Recensement de la population

A ce jour, l'avancement des retours des questionnaires (papier et internet) est de 90 %.

Prochaines réunions de conseil

La réunion de conseil pour la préparation du budget est fixée le **08 mars à 18 heures**.

La réunion de conseil pour le vote du budget est fixée le **29 mars à 19 heures**.

La séance de ce jour est levée à 20h45.